



Publiée sur le site internet de la commune le : 1^{er} juin 2023
MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy

Délibération du conseil municipal
du 25 mai 2023 - N° D2023_25

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 16 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Absents : 3

Absent excusé : 1

Dont 1 absente ayant donné pouvoir :

LEDRU Sindy ayant donné procuration à PASQUALIN Martine

Votants : 16 votants

Quorum atteint

Secrétaire de séance : DUCROUX Elisabeth

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	x		MENEGON Daniel	x		DEPOISIER Fabrice		x
LAURENSEN David	x		SCANU Stéphane	x		LEDRU Sindy		x
DUCROUX Elisabeth	x		BOUACHRAOUI Saïda	x		SIMONIN Marc		x
VALENTINI Christian	x		GENOVA Antonio	x		VOTTERO Cédric	x	
PASQUALIN Martine	x		ROGAZY Fabienne	x		GLIERE Emeline		x
CAPRI Brigitte	x		PEPIN Nathalie	x				
TINJOUD Denis	x		AZZOPARDI Karen	x				

OBJET : CONSEIL DÉPARTEMENTAL : CONTRAT DÉPARTEMENTAL D'AVENIR ET DE SOLIDARITÉ (CDAS 2023)

Monsieur le maire :

- fait part à l'assemblée d'un courrier en date du 17 mars 2023 du Président du Conseil Départemental concernant nos projets d'investissement pour une demande de subvention au titre du contrat départemental d'avenir et de solidarité (CDAS) pour l'année 2023,

- informe des travaux suivants à réaliser, à savoir :

1. la réfection de plusieurs pans de toiture du groupe scolaire d'un montant estimé à 76 806,00 € HT (selon devis) ;
2. la réfection de deux murs du cimetière d'un montant total estimé à 75 091,37 €.

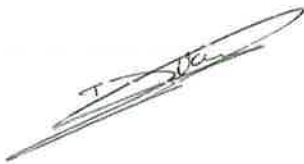
Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une aide financière du Département au titre des Contrats départementaux d'avenir et de solidarité (CDAS), année 2023, pour un montant total s'élevant à 151 897,37 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

La secrétaire de séance,



Elisabeth DUCROUX

Le Maire,



Yves MASSAROTTI